

Monsieur le Président
Clubs de Départemental 1

OBJET : statut obligation éducateurs en Départemental 1 saison 2020/2021.

Vesoul, le 7 septembre 2020

Monsieur le Président,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous pour rappel le statut obligation éducateurs en Départemental 1 pour la saison 2020/2021 (statut voté à l'Assemblée Générale du District le 29 juin 2019).

OBLIGATIONS EDUCATEURS EN DEPARTEMENTAL 1 :

- *Licence Educateur Fédéral + CFF3 certifié = préconisation « ligue BFC » pour la D1*
- *Application d'une sanction financière si non-respect de l'obligation.*
- *Sanction sportive : « néant ».*
- *Objectif : répondre progressivement à cette préconisation, un plus pour la structuration de nos clubs.*

A cet égard, nous demandons à chaque club du niveau départemental 1 de bien vouloir nous adresser l'identité de l'éducateur responsable de l'équipe concernée de votre club à l'aide du coupon ci-dessous avant le 1^{er} octobre 2020.

Les clubs qui s'engagent à faire participer leur responsable d'équipe aux formations ci-dessous (4 jours) ne seront pas amendés.

Nous vous rappelons qu'en cas de manquement, votre club s'expose à l'amende financière de 20€ pour chaque rencontre concernée à compter de la journée du 03-04 octobre 2020.

Par ailleurs, afin de permettre aux clubs d'être en conformité avec ces dispositions, des formations sont programmées comme ci-dessous :

Module U17/U19 : le lundi 21 et mardi 22 décembre 2020 de 8H00 à 18H00 au siège du District à Vesoul.

Module Senior : le lundi 28 et mardi 29 décembre 2020 de 8H00 à 18H00 au siège du District à Vesoul.

Nous incitons les clubs ne disposant pas à ce jour d'un éducateur possédant ces diplômes de bien vouloir inscrire les intéressés à ces formations.

Vous en souhaitant bonne réception et restant à votre écoute,

Recevez, Monsieur le Président, nos salutations sportives.

et Amicalement,

Le Président du District,

Philippe PRUDHON

Copies :

Bureau du District/Directeur Administratif.





COUPON REPONSE EDUCATEUR DEPARTEMENTAL 1 SAISON 2020/2021

A RETOURNER AU SECRETARIAT DU DISTRICT AVANT LE 1^{ER} OCTOBRE 2020

CLUB :

EDUCATEUR RESPONSABLE EQUIPE DEPARTEMENTAL 1 :

NOM :

PRENOM :

NUMERO DE LICENCE :

NIVEAU DE DIPLOME :

**5 RUE LOUIS PAQUET – BP 50325 – 70006 VESOUL CEDEX
03.84.76.30.18 – secretariat@haute-saone.fff.fr**